

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0601 – Management

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Groupe d'élus

Groupe d'agents

Groupe mixte élus et agents

L'intelligence collective constitue un levier puissant pour transformer l'action publique locale, stimuler l'innovation, améliorer la qualité des décisions et renforcer la coopération entre élus, agents et acteurs du territoire. Cette formation propose des méthodes simples, reproductibles et adaptées aux collectivités pour animer des groupes, résoudre des problèmes complexes et mobiliser les participants autour de projets municipaux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les principes et bénéfices de l'intelligence collective dans une collectivité.
- Acquérir des méthodes d'animation adaptées aux élus et aux agents.
- Apprendre à structurer un atelier collaboratif efficace.
- Faciliter la prise de décision collective et la créativité.
- Savoir mobiliser les parties prenantes : habitants, partenaires, services.
- Développer une culture de coopération au sein de la collectivité.

Le programme :

Comprendre l'intelligence collective

- Définitions, enjeux et bénéfices pour une collectivité.
- Pourquoi l'intelligence collective améliore la décision publique.
- Obstacles culturels et organisationnels à surmonter.
***Exercice collectif : tests et jeux avec l'intelligence collective.**

Les rôles : élus, agents, facilitateurs

- Posture et rôle des élus dans un dispositif collaboratif.
- Rôle de l'administration : soutien, expertise, coordination.
- La posture du facilitateur : neutralité, écoute, sécurisation des échanges.
*** Atelier : identifier les rôles dans un atelier collaboratif réel ou fictif.**

Méthodes et outils d'animation collaboratifs

- Méthodes : brainstorming, world café, forum ouvert, design thinking, cartes d'acteurs...
- Choisir la méthode adaptée selon l'objectif : créativité, diagnostic, décision.
- Créer un cadre sécurisant favorisant l'expression de tous.
*** Atelier pratique : animation d'un mini-brainstorming.**

Structurer un atelier d'intelligence collective

- Définir la problématique et les objectifs de l'atelier.
- Construire un déroulé efficace : temps, séquences, livrables.
- Techniques de restitution et synthèse collaborative.
*** Exercice : conception du déroulé d'un atelier pour un projet municipal.**

Mobiliser les parties prenantes

- Impliquer agents, élus, habitants, associations et partenaires.
- Gérer la diversité des points de vue et tensions potentielles.
- Créer un cadre d'écoute active et de respect mutuel.
*** Jeu de rôle : gérer une controverse dans un atelier participatif.**

Passer de l'atelier à l'action

- Transformer les idées en plan d'action opérationnel.
- Capitaliser sur les résultats : partage, suivi et mise en œuvre.
- Installer des rituels de coopération dans la collectivité.
*** Exercice individuel : plan d'action pour intégrer l'intelligence collective au quotidien.**

Les points forts de la formation :

- Cette formation met à la portée des collectivités les méthodes de l'intelligence collective, souvent éprouvées dans les organisations innovantes.
- Pratique, participative et adaptée au terrain, elle fournit des outils simples pour mieux travailler ensemble, renforcer la créativité et améliorer la qualité des décisions publiques.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, réglementaires et méthodologique, études de cas et mises en situation.
- Exercices individuels, en groupe et collectifs.
- Supports pédagogiques remis aux participants.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Florian JOUAN

- 15 ans d'expérience dans la sphère publique et politique & enseignant en communication.
- Diplômes : Master en Stratégie et Décision Politique et Publique, certification « Consultant-Formateur ».
- Expériences : élu local, directeur de cabinet, collaborateur au cabinet du président du conseil départemental, attaché parlementaire à l'assemblée nationale, collaborateur stagiaire en cabinet ministériel, directeur de campagne.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0601-JF-CV0-IntelligenceCol/88982928900012_ELU0601-JF-CV0-IntelligenceCol

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026